

## Numéros Inami : et si le concours n'était pas organisé...

Le ministre francophone de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), a mis en cause, mardi, l'insécurité juridique née, selon lui, des manquements du gouvernement fédéral dans le dossier des numéros Inami. Il envisage de ne pas établir le concours de fin de 1<sup>er</sup> bachelier des études de médecine et dentisterie.

L'affaire des quotas Inami pour accéder à la profession médicale n'en est pas à son premier rebondissement. Le Conseil d'Etat a signalé que le projet d'arrêté du gouvernement fédéral pour l'année 2022 ne respectait pas les conditions légales : il n'aurait pas été mis en place dans les délais impartis.

La ministre fédérale de la Santé Maggie De Block (Open VLD) a renvoyé la balle aux Communautés. Interrogé en commission du Parlement, Jean-Claude Marcourt, qui est opposé au principe de contingentement, rappelle n'avoir accepté la mise en place d'un examen d'entrée que parce que le fédéral menaçait de ne pas délivrer les attestations Inami aux étudiants.

Aujourd'hui, *"le gouvernement fédéral a failli"* et l'organisation du concours s'en trouve *"grandement fragilisée"*, constate M. Marcourt. Il a écrit à M<sup>me</sup> De Block pour connaître son attitude si le concours n'était pas organisé.